



Services nationaux pour enfants disparus

Quelques données

- Il existe **sept causes de disparition d'enfants** : enlèvement par un étranger, enlèvement par le père ou la mère, fugue, accident, enfants égarés, cause inconnue, autre.
- En 2003, les SNED ont contribué aux enquêtes relatives à 142 dossiers de cas canadiens mettant en cause 191 enfants.
- Cinquante-quatre pour cent des dossiers de cas traités par les SNED étaient reliés à des enlèvements par le père ou la mère.
- Dans les dossiers canadiens, les mères (37 %) avaient tendance à enlever leurs enfants plus souvent que les pères (17 %).

Aperçu

L'objectif principal des **Services nationaux pour enfants disparus (SNED)**, seul centre canadien d'information et d'assistance pour les services de police, les organismes sans but lucratif et les parents, est de retrouver les enfants disparus, d'assurer leur retour dans leurs familles et de les protéger. C'est un des nombreux services offerts par les Services nationaux de police de la GRC.

En 2003, les SNED ont aidé des services de police nationaux et internationaux à mener à bien 636 enquêtes. De ces enquêtes, 56 % étaient liées à des enlèvements par le père ou la mère et 20 % à des fugues.

Les Services nationaux pour enfants disparus sont reliés à tous les services de police et organismes connexes canadiens par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), aux services de police des États-Unis par le National Crime Information Center (NCIC) et à la plupart des services de police étrangers par l'entremise d'Interpol. Même s'ils opèrent à l'intérieur du Réseau d'Interpol, les SNED ont établi des contacts avec plus de 40 pays à l'échelle internationale.

Mandat

Le mandat des SNED comporte deux volets :

- 1) Les **Opérations** coordonnent les enquêtes nationales et internationales avec les organismes internationaux d'application de la loi en fonction de leurs enquêtes.
- 2) Le service **Recherche et Élaboration des programmes** dirige des études originales sur des dossiers de cas qui sont utilisés dans le cadre d'enquêtes, afin d'élaborer des plans d'intervention et de déterminer la nature et l'ampleur du problème des enfants disparus au Canada. Un rapport sur les enfants disparus au Canada est rédigé et publié à chaque année. Il est présenté par un représentant du gouvernement à l'occasion de la Journée nationale des enfants disparus, le 25 mai.

Alerte AMBER

En 2004, l'Alerte AMBER a été mise en oeuvre dans presque tout le Canada. Il s'agit d'un effort national de collaboration entre la police et des diffuseurs locaux afin de diffuser dès que possible de l'information sur un enfant enlevé.



Services nationaux pour enfants disparus

Le rôle des SNED consiste à tenir lieu de source d'information pour les organismes d'application de la loi en coordonnant et en contrôlant la mise en oeuvre de cette alerte.

Le Programme *Nos enfants disparus* (NED)

Il s'agit d'un élément essentiel au succès des recherches afin de retrouver et d'assurer le retour d'un enfant disparu auprès de ses parents.

Le programme constitue un mécanisme de collaboration et d'enquête permettant de coordonner une enquête qui peut être complexe en raison de la participation de plusieurs organismes gouvernementaux et, parfois, d'autres pays.

Cinq ministères et organismes gouvernementaux travaillent en étroite collaboration et apportent une contribution particulière : la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères Canada et le ministère de la Justice.

Pour plus de renseignements, visiter le site www.rcmp-grc.gc.ca.